

11/11/2023

Date de la convocation :  
30 octobre 2023EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 47	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-trois et le onze novembre à 10h,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

**Secrétaire de séance** : GAYMARD Marie-José

**Objet : délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2023-074 du 26 septembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de concertation en vue de la création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023- 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un avis de la consultation publique a été publié sur les réseaux sociaux

Monsieur le Maire présente, ci-après, le bilan de concertation :

- Nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : 7 (tous favorables)

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes listées ci-après (ou dans le tableau joint en annexe) ont été identifiées :

- ZAEnR photovoltaïque au sol

La parcelle cadastrée section B n° 71 d'une contenance totale de 79ha 77a, sise Combaso, pourrait être retenue comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents  
le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de délimiter les zones d'accélération des énergies renouvelables photovoltaïque au sol sur la parcelle cadastrée section B n° 71 d'une contenance totale de 79ha 77a, sise Combaso, sur la commune de COMPS-sur-ARTUBY, département du Var, conformément au plan annexé,

- **DIT** que la présente délibération sera transmise :

- au référant préfectoral unique, M. le Sous-préfet de Brignoles
- à la communauté d'agglomération : Dracénie Provence Verdon Agglomération,
- au service chargé de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de la Dracénie,
- au gestionnaire du PNR Verdon

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 15 NOV. 2023  
et publication le: 15 NOV. 2023

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE